



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Rapport du BAPE sur le projet de parc éolien du Mont Sainte-Marguerite

Lévis, le 16 mars 2016 – Réagissant au dévoilement du rapport du BAPE sur le projet de parc éolien du Mont Sainte-Marguerite, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) adhère aux avis formulés par les membres de la commission concernant les principales mesures proposées sur les enjeux écologiques inhérents au projet.

Le CRECA accueille favorablement les avis formulés par le BAPE en matière de protection de la faune avienne ainsi que sur l'attention particulière à porter aux populations de chauves-souris dans le cadre de ce projet.

En effet, lors de la présentation de son mémoire au BAPE, le CRECA a souligné que le récent et important déclin des populations de chiroptères touchées par la maladie du museau blanc nécessitait que les pratiques d'évaluation des risques sur les chiroptères dans les différentes phases de développement de ce projet et de son opération soient révisées de façon à en minimiser les impacts.

«Les impacts des parcs éoliens sur les populations de chauves-souris sont régulièrement mentionnés dans les évaluations environnementales. Dans la zone périphérique de ce projet, plusieurs hibernacles sont potentiellement présents et il est nécessaire d'améliorer les connaissances et les méthodes d'inventaires actuelles pour minimiser les impacts sur ces populations» a fait valoir M. Guy Lessard, président du CRECA.

Le CRECA a un préjugé favorable envers le développement de l'industrie éolienne et considère que chaque projet doit être évalué selon son intégration dans le contexte environnemental, social et économique local.

À propos du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Depuis 1991, le CRECA met en œuvre une approche concertée du développement durable et de la protection de l'environnement dans la région de Chaudière-Appalaches. En favorisant les partenariats et la coopération, le CRECA incite les intervenants régionaux à intégrer dans leurs programmes, leurs politiques et leurs plans d'action, les principes de la protection de l'environnement et du développement durable.

- 30 -

Source et informations :

Guy Lessard
Président CRECA

Martin Vaillancourt
Directeur général CRECA
418-832-2722

Courriel : martin.vaillancourt@creca.qc.ca